Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 43 (1996)

Heft: 4

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

E dito romand

Appel à la protection civile!

Protection civile publie ci-contre un dossier consacré à la Protection des Biens Culturels (PBC), vu sous des angles différents, en fonction des cantons visités. Sauf erreur ou omission, à part le canton de Genève dont la PBC fait partie intégrante de la protection civile, les contacts entre ces deux entités sont encore trop peu fréquents.

Il est non seulement très important que les OPC intègrent rapidement dans leurs organigrammes (comme la loi leur en fait l'obligation) un service PBC, mais leurs chefs se doivent d'organiser des rencontres périodiques avec les responsables cantonaux qui trop souvent sont isolés, alors qu'ils réalisent des prouesses avec des moyens limités. Même si le discours des responsables PCB cantonaux fait beaucoup référence aux conflits armés, il n'en reste pas moins que des biens immobiliers ou mobiliers pourraient être aussi menacés en cas de catastrophe. Il importe donc que la PCi se préoccupe aussi des biens culturels, qui font partie intégrante de la notion de protection.

D'ailleurs, il n'est pas inutile de rappeler comment le Conseil fédéral, dans un message du 18 avril 1984, définit la notion de «culture»:

«La culture comprend tous les éléments qui permettent à chaque individu ou à chaque groupe de se situer dans son environnement naturel et social, de le comprendre, d'entrer en relation avec d'autres, de se créer une identité. Dans cette conception, la culture englobe le savoir, la foi, le comportement, la langue, l'art, le droit, les mœurs, les usages. La culture rend possible l'identité. La culture est constituée par tous les signes, symboles et valeurs qui font partie intégrante de la vie sociale, mais s'intègrent à tous les éléments du contexte social: de l'économie à la politique, de l'alimentation à la sexualité, des arts à la technique. Par la culture, c'est notre manière de vivre tout entière qui

s'exprime. La culture est un ensemble de valeurs, de connaissances et de capacités. Elle enrichit la pensée, stimule la recherche et la créativité, permet à l'homme de se dépasser, en lui donnant un «supplément d'âme» (Bergson).»

es. M. L.
René Mathey

La PBC est souvent ignorée, mais:

La protection des biens culturels: ça bouge!

Sans revenir sur la Convention de La Haye, ainsi que sur les détails de l'organisation de la Protection des Biens culturels (PBC), Protection civile vous fait partager quelques exemples, dans des domaines différents, glanés dans les cantons de Genève, Fribourg, Valais et Vaud.

RENÉ MATHEY

Il est vrai que la protection des biens culturels, en dehors des archéologues, historiens d'art, photographes et autres amateurs amoureux, n'intéresse guère. Et pourtant, ce sont ces éléments (immobiliers ou mobiliers) qui nous rattachent à notre culture. C'est un patrimoine au vrai sens du terme, qui devrait nous sensibiliser davantage. Il n'y a qu'à entamer quelques conversations avec des habitants de villes détruites (hier comme aujourd'hui) pour se rendre compte à quel point, lorsque ce patrimoine disparaît, l'être humain perd ses repères et se sent désemparé.

Au hasard des visites faites dans différents cantons, on rencontre des gens passionnés et passionnants, travaillant souvent dans l'ombre, avec des budgets que l'on peut sans autre qualifier de ridicules. Et ce n'est pas l'état des finances publiques qui va arranger les choses.

Et pourtant, ça bouge ici ou là, dans des conditions souvent difficiles. On doit cette timide percée à quelques femmes et hommes, parfois scientifiques, parfois profanes, mais toujours dévoués à la défense et à la conservation de notre patrimoine, ainsi qu'aux mesures qu'il faudrait prendre pour le mettre à l'abri.

L'éclairage genevois

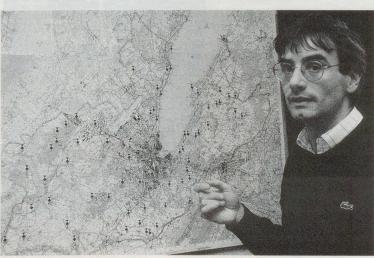
La République et canton de Genève possède depuis novembre 1976 un règlement d'application des dispositions fédérales sur la PBC. C'est le département de l'intérieur, des affaires régionales et de l'environnement qui est en charge de ce dossier. Pour cela le canton a créé un Office cantonal de la PBC et son organe d'exécution est le service de la PCi (aujourd'hui dénommé Sécurité civile). Il dispose encore d'une commission pour la PBC qui est plus spécialement chargée de proposer au département les mesures de sauvegarde des biens culturels en cas de conflit armé (mais sûrement aussi en cas de catastrophe). Philippe Wassmer, en tant que directeur de la sécurité est le chef de l'Office PBC et assume la présidence de la commission. Il était intéressant, car c'est pratiquement le seul canton dont la PBC est totalement intégrée à la PCi, de présenter son fonctionnement et un exemple concret.

Structure et fonctionnement de l'Office PBC

Basé au centre cantonal de Bernex, l'Office cantonal PBC dispose, outre son chef, de



de Genève.





Le Musée d'Art et d'Histoire.

Guy Progin et de Thierry Schmid (technicien). Celui-ci s'occupe de tous les problèmes techniques, des liaisons avec l'instruction, des cours et du microfilmage (pour lequel il dispose d'un opérateur).

La PBC genevoise est en pleine réorganisation, due notamment à l'adoption de la réforme PCi 95. C'est ce qui explique d'ailleurs un personnel «professionnel» relativement restreint pour une tâche finalement lourde et d'aussi longue haleine.

Les OPC responsables

Il faut préciser que dès le départ de la PCi dans le canton, celle-ci a mis en place une infrastructure de milice dans les OPC, chargée plus spécialement de la PBC. Actuellement, le canton dispose de quelque 21 chefs de service et de 135 spécialistes. La régionalisation ne change pas le niveau de responsabilité puisqu'il reste attribué aux OPC. La seule différence sensible est celle qui touche au nombre de chefs de service qui est en diminution puisqu'il n'y en a plus qu'un par groupement.

D'autre part, les communes sont responsables de la planification des travaux relatifs à la PBC. La base est constituée par l'inventaire suisse des biens culturels qui répertorie ceux d'importances nationales et régionales. C'est pourquoi il est important d'inventorier ceux qui sont locaux (communaux). C'est l'affaire des chefs de service de préparer les dossiers de sécurité, avec l'aide de Thierry Schmid.

Les chefs de service doivent aussi satisfaire à certains critères de base: connaissances de l'art ou du bâtiment, archiviste, historien, etc. Ce sont les communes qui proposent les futurs chefs de service qui seront formés par le canton, sur la base du cours fédéral PBC. Sur le fond, tant les chefs de service que les spécialistes sont d'ores et déjà intégrés au plan ISIS.

Les microfilms sont tous stockés dans un abri spécialement aménagé sous l'école de Vailly à Bernex. Cet abri peut contenir environ 15 millions de prises de vues (pages). Il y a actuellement 2500 films.

L'exemple des Musées d'Art et d'Histoire

C'est la plus grande institution de ce genre en Suisse, puisqu'elle ne compte pas moins de dix musées différents: Art et Histoire, Musée Rath, Cabinet des Estampes, Musée de l'Horlogerie, Musée de l'Ariana, une section musique, Musée des sciences, Maison Tavel, Centre d'iconographie, ainsi qu'une bibliothèque d'art et d'archéologie. On peut volontiers imaginer le casse-tête que représente la sécurité et la mise à l'abri de pareilles collections, disséminées dans toute la ville.

Pour C. Menz, directeur, c'est une véritable entreprise. Elle compte 230 personnes, et 25 conservateurs pour gérer l'ensemble des musées et annexes. Ce sont d'ailleurs les conservateurs qui se chargent de toutes les questions opérationnelles.

Une infime partie des collections sont montrées au public, sauf en ce qui concerne la Maison Tavel qui se consacre à des expositions temporaires.

Le Musée d'Art et d'Histoire a commencé très tôt (il y a environ vingt ans) avec un inventaire précis sur ordinateur. Le système informatique, poursuit C. Menz, est en pleine évolution, dans le cadre d'un projet intitulé «Museinfo», qui concernera en plus le jardin botanique et le Musée d'histoire naturelle. L'énorme avantage de ce système réside dans le fait que l'on peut travailler avec des photos, ce qui améliore la documentation des objets. On peut, par exemple, voir directement sur écran la position de l'œuvre dans les salles d'expositions. Cet inventaire est immense puisqu'il couvre une période allant de la préhistoire jusqu'au contemporain. Pour C. Menz, et dans le cadre de la protection des biens culturels, cette gestion informatique est un avantage considérable, puisque chaque œuvre est documentée, actualisée constamment. En plus, elle peut être «retravaillée» par des chercheurs et autres historiens.

L'abri actuel sert de dépôt «tampon», il permet de modifier la présentation à l'instar d'ailleurs de tous les autres musées. Les œuvres exposées correspon-



C. Menz, directeur du musée devant un tableau dont on pourrait compléter la maxime: «... et sans protection».

dent à environ 15% de la totalité. C'est encore plus impressionnant pour le Musée d'Art et d'Histoire, puisque celui-ci n'expose que le 2% des œuvres qu'il possède. En cas de danger, cela pose évidemment des problèmes. D'abord, il n'est pas très facile d'arriver à une définition précise par exemple de ce que l'on peut considérer comme œuvre majeure, donc c'est seulement le «moment venu» que le choix sera fait avec l'aide des conservateurs de chacune des filiales. Il y a cependant ce que l'on peut qualifier de chefs-d'œuvres, comme la collection Liotard, celle de François Tronchin ou encore Conrad Witz, ainsi que des œuvres illustrant la peinture française, italienne, etc. qui ne souffrent pas de discussion. En principe d'ailleurs, on n'expose que des œuvres dites de première qualité. Ce seront donc toujours les points forts d'une collection qui devront faire l'objet d'un plan de sauvetage «prioritaire». L'abri est bien structuré, il est organisé par catégorie d'objet: peinture, sculpture, tissus, etc. avec des conditions de climatisation adéquates. Il y a un nouveau projet d'abri déposé au Conseil municipal. Il devrait être situé à l'école des Casemates. Ce projet permettrait de regrouper l'administration, les ateliers de restauration et de décoration. C. Menz est naturellement membre de la commission cantonale PBC, il dispose d'ailleurs dans son équipe de quelques spécialistes formés, chargés de tous les problèmes liés à la PBC en collaboration avec la protection civile.

Les inventaires fribourgeois

Le canton de Fribourg est intéressant à plus d'un titre. Il l'est non seulement par ce que l'on peut y voir en se baladant, notam-

ment dans la vieille ville de Fribourg, mais aussi par la qualité et l'originalité de ces inventaires. Ces inventaires ont une valeur de documentation; ils complètent avantageusement ceux figurant dans la liste des monuments et objets d'importance nationale et régionale. Ils sont aussi particulièrement intéressants, car il peuvent servir de modèle à la PBC. En effet, la structure mise en place veut que chaque groupement de communes possède un chef de service qui est en fait responsable de l'inventaire et de la protection des biens locaux. Ils constituent en fait la documentation de sécurité de référence et permettent à chacun des chefs de service PBC de gérer «son» patrimoine. D'ailleurs, pour l'ensemble des inventaires déjà réalisés une

copie est remise par exemple à la paroisse, ou encore à un chef de service PBC qui en fait la demande.

Il est bien entendu que tous les inventaires décrits plus loin font l'objet de microfilms dont une copie est remise au Service de la PBC de l'OFPC.

Par ailleurs, une nouvelle loi concernant les biens culturels est entrée en vigueur il y a quelque trois ans. Cette loi introduit la notion de recensement (au lieu d'inventaire), ce qui permet de placer des objets sous protection. Celle-ci permet aux propriétaires de bénéficier de subventionnement lors d'une restauration, mais elle contient aussi l'obligation pour le détenteur d'avertir le service pour que la rénovation ne se fasse pas n'importe comment. Il en est de



Le Service des biens culturels fribourgeois est logé dans cet ancien couvent.





Yvan Andrey: «Le chemin est encore long, mais il est passionnant.»

même pour une vente éventuelle; cela permet de connaître le destin des objets mis sous protection.

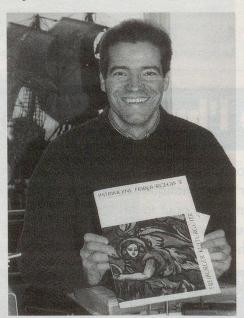
Le patrimoine religieux

Dès 1985, Yvan Andrey, historien d'art, a été désigné responsable d'un inventaire du patrimoine religieux du canton de Fribourg qui a bénéficié, dès le début, d'un appui financier de l'OFPC, respectivement du Service PBC. Ce qui peut paraître curieux, c'est le fait que la tâche de responsable PBC du canton de Fribourg est considérée comme une activité annexe. Mais l'appui fédéral a aidé à convaincre les responsables à réaliser cet inventaire.

Après le Concile de Vatican II on a constaté que beaucoup d'objets qui n'étaient plus utilisés avaient été vendus, donnés ou tout simplement avaient disparu. Le meilleur moyen d'éviter la dilapidation de ce patrimoine «démodé» et de veiller à leur conservation était au moins de le documenter, par la photographie et la description. Il faut souligner que le canton de Fribourg compte 150 paroisses et autant d'églises, avec des centaines de chapelles contenant un patrimoine religieux extrêmement riche et nombreux. Ce sont trois personnes qui ont été désignées pour faire ce travail d'inventaire. Il faut aussi souligner qu'à cette époque, c'était le conservateur des monuments historiques qui était le responsable cantonal de la protection des biens culturels. Dès 1988, comme Yvan Andrey avait suivi un cours de PBC, il a été nommé responsable de la protection des biens culturels. Dès lors, il s'est développé une forme de politique d'inventaire.

Normalement, la documentation de Sécurité financée par la Confédération comprend des éléments très poussés, contenant par exemple des relevés photogrammétriques de toutes les façades d'un bâtiment. Ce dossier devrait permettre une re-

construction éventuelle, voire de le restaurer. Selon Yvan Andrey, la réalisation de l'inventaire du patrimoine religieux a suivi une direction quelque peu différente. En effet, il fallait documenter le maximum d'objets, mais d'une façon un peu plus sommaire. L'inventaire est réalisé par paroisse: tous les édifices de la paroisse sont inventoriés, mais aussi soigneusement décrits. La documentation comprend quelques vues extérieures et intérieures du bâtiment. Ensuite, l'équipe établit une liste des objets existants et ceux qui n'y sont plus. Certains de ces objets ont été «retrouvés» grâce au travail effectué par un chanoine, en 1911, qui s'était déjà attaqué à un tel travail d'inventaire au moyen d'un appareil à plaques et dont les photos sont touiours là. Mais on trouve d'autres traces dans des écrits ou encore dans des musées. C'est donc ces bases qui permettent de constater quelles sont les pièces disparues.



Abonnez-vous qu'il disait...

Cet inventaire a aussi une fonction d'information. Certaines paroisses, propriétaires originels des objets, ne se rendent pas compte de ce qu'elles possèdent. C'est une prise de conscience. Une autre fonction est liée à la connaissance. En tant qu'historien d'art, il est intéressant de développer la connaissance de cet art régional. La liaison avec la PBC est toute naturelle, puisque cette documentation de sécurité permettrait, le cas échéant, de refaire des objets à l'identique.

Actuellement, on peut considérer que cet inventaire est réalisé dans une fourchette comprise entre le tiers et la moitié.

L'inventaire des châteaux et maisons de campagne

Dans le canton, il y a environ 250 châteaux et maisons de campagne qui servaient généralement à administrer des domaines agricoles et appartenant à des patriciens. Ces maisons appartiennent d'ailleurs toujours à des privés et elles sont très difficiles d'accès. L'argument de l'inventaire permet pourtant de convaincre certains propriétaires d'ouvrir leurs portes afin de réaliser des monographies quasi complètes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il convient de préciser que l'inventaire proprement dit ne concerne pas le mobilier ou autres tableaux, mais seulement certains décors (boiseries, stucs).

Le travail est encore considérable puisque l'on peut considérer que l'inventaire correspond à un cinquième de la réalité.

L'inventaire des villes fortifiées

La documentation sur les villes fortifiées a démarré en 1989. Elle concerne toutes les villes médiévales prises à l'intérieur d'une ceinture de remparts, et dont les maisons sont serrées et les rues étroites. Chaque façade ou maison a fait l'objet de photographies. D'autre part il a été réuni un minimum d'informations figurant dans des publications existantes, afin d'obtenir une sorte d'état des lieux (anciennes photos, dessins, plans, etc.). Ce travail a été systématique, même pour les façades ou maisons ne présentant aucun intérêt. L'inventaire effectué correspond à peu près à la moitié.

L'inventaire du patrimoine immobilier de la Ville de Fribourg

La Ville de Fribourg est particulièrement riche en patrimoine immobilier. L'idée consiste donc à profiter d'une restauration faite par un propriétaire, pour se livrer à un inventaire précis du haut en bas de la maison. Il s'agit d'ailleurs d'une obligation légale. Pour Yvan Andrey, cette documentation (description et photographies des intérieurs) est extrêmement précieuse. En effet, personne ne dispose de photographies d'intérieur de maison. La protection des intérieurs est une chose relativement récente.

Il y a donc un inventaire extérieur, maison par maison, et aussi intérieur mais seulement lorsqu'une restauration se prépare. C'est un inventaire particulièrement long et lent, puisqu'il dépend avant tout du rythme de restauration. On peut dire que le 15% est inventorié.

Une des difficultés de la réalisation de ce genre d'inventaire se heurte directement à des intérêts personnels. Il s'agit bel et bien d'un patrimoine privé avec toutes les conséquences que cela peut supposer.

Coup de pub

Le Service des biens culturels publie depuis 1992 une revue intitulée «Patrimoine fribourgeois». Il en sort un exemplaire par année. La plupart des articles sont en français avec un résumé en allemand. Le cahier central est en couleur et les articles sont richement illustrés. Pour Yvan Andrey, c'est un peu le prolongement des inventaires sous une forme vulgarisée, mais extrêmement bien documentée et qui peut intéresser tous ceux qui sont attirés par le patrimoine culturel du pays.

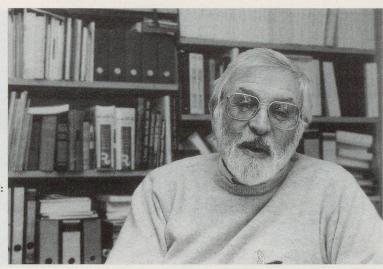
Cette revue se distribue sur abonnement au prix de Fr. 15.– par année. Pour cela, il suffit de s'adresser au secrétariat, ch. des Archives 4, 1700 Fribourg, ou par téléphone auprès de Sylvia Lauper au numéro 037 25 12 90.

Le microfilm en Valais

Jean-Marc Biner, responsable de la protection des biens culturels du canton du Valais est un personnage. C'est un autodidacte pur qui a commencé sa carrière à la bibliothèque cantonale, aux archives dont il est devenu le responsable. C'est en 1980 qu'il est devenu le responsable des biens culturels du Valais. Il est aussi photographe et écrivain.

De plus, dès les débuts de la PBC «officielle», il a collaboré étroitement à la création de la documentation d'instruction. Dès 1986, il organisait le premier cours test à St-Maurice pour la Suisse romande.

Le canton du Valais a pris quelque retard dans le domaine des inventaires des monuments d'art et d'histoire. Cela n'a jamais été fait, au sens de la loi valaisanne de 1906, tout est à faire et le travail est gigantesque. L'exemple sera certainement pris



Jean-Marc Biner: «Nous avons maintenant quelque 10 millions de prises de vues!»

sur le canton de Fribourg qui a déjà acquis plusieurs années d'expérience. Par contre, Jean-Marc Biner se demande quel rôle la PBC devra jouer à l'avenir. Pourtant, ces dernières années, il a mis l'accent sur trois éléments. Tout d'abord un effort a été fait en ce qui concerne les abris, pour la simple raison que le canton du Valais n'avait presque pas fait d'abris pour les civils; il s'agissait donc d'accrocher rapidement le «wagon» pour bénéficier de ces constructions afin d'y adjoindre des cellules pour les biens culturels. Pour une cinquantaine de projets d'abris pour la PBC, sur la centaine qu'il faudrait construire, un peu plus de trente cellules sont maintenant réalisées. En nombre, cela représente au plan suisse le plus grand nombre d'abris PBC, mais bien évidemment pas en m3.

Le deuxième accent a été mis sur la formation des personnes responsables dans les communes. L'objectif avoué était de sensibiliser les communes à la protection des biens culturels. Plus de cent personnes sont maintenant formées, et chaque année se tient un rapport qui permet de faire le point. Le troisième élément concerne l'information du public, par le biais de conférences ou d'articles dans les quotidiens, traitant de tel ou tel objet méritant une visite. En plus, il a collaboré à la réalisation d'un film entièrement tourné en Valais et consacré à la PBC.

Une collaboration étroite avec la PCi

En ce qui concerne l'instruction, Jean-Marc Biner collabore étroitement avec la PCi. Ces cours de base cantonaux ont lieu à Grône.

L'autre aide de la PCi se fait sous la forme de la création des projets pour une cellule dans le cadre de la construction d'abri. A ce sujet, Jean-Marc Biner profite de chaque déplacement dans une commune pour faire le cubage d'une cellule PBC, pour effectuer des prises de vues de tout ce qui présente un intérêt. C'est ainsi qu'il a accumulé 4 à 5000 dias qui constituent la base de la documentation de sécurité des communes.

Le microfilm: une spécialité valaisanne

Si le service PBC a pris un peu de retard dans le domaine de la documentation de sécurité proprement dite, en revanche, le microfilm a démarré très tôt, soit entre les années 60 et 70. C'est en 1962 que les ar-



Vue partielle des Archives cantonales.



Robert Pannatier, responsable du microfilmage (env. 4800 pages A4 par jour!).

chives ont débuté le microfilmage du Registre foncier pour des raisons de sécurité. Le travail s'est poursuivi par celui des Archives de l'Etat, du privé, des communes, des collectivités publiques, des documents débutant dès le 13° siècle. Par exemple, les Archives disposent de documents importants provenant de grandes familles telles que Rivaz (l'inventeur du moteur à explosion, y compris les plans originaux), de Courten, de Kalbermatten, etc.

Aujourd'hui, le canton du Valais dispose de plus de dix millions de prises de vues. C'était déjà une forme de documentation de sécurité. Par exemple, les Archives possèdent tous les registres microfilmés des paroisses du canton. C'est une source inépuisable pour la généalogie, puisqu'à la suite du Concile de Trente, ce sont les paroisses qui tenaient le registre des âmes (naissance, mariage, décès).

D'ici quelques années l'ensemble des archives cantonales et communales du Valais seront microfilmées.

Le travail devrait se poursuivre par les plans de l'archéologue cantonal. Or, ces plans n'existent qu'en un seul exemplaire, raison pour laquelle ce travail a maintenant un certain degré d'urgence.

Budget en diminution

Comme tous les autres, le canton du Valais n'échappe pas aux mesures d'économies. Cela se traduit par une diminution importante (de l'ordre de 40 %) de la somme attribuée à la documentation de sécurité à établir. En plus, le canton a éliminé totalement les subventions octroyées aux prises de vues ainsi qu'aux abris PBC. Ces charges ont été reportées sur les communes. On peut espérer que la future réorganisa-

On peut espérer que la future réorganisation des Services de l'Etat permette de retrouver d'autres sources de financement de cette documentation de sécurité. Cela pourrait se concevoir au travers d'une certaine coordination des biens culturels qui sont les mêmes que ceux de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire, la maison paysanne ou encore la commission des sites.

Une autre approche

Pour Jean-Marc Biner, la période actuelle est favorable. Il pense qu'il y a un retour aux sources qui se manifeste par la restauration de moulins, de scieries, de foulons. Le peuple valaisan se rend compte que son patrimoine est en train de disparaître et qu'il faut s'en préoccuper.

D'ailleurs Jean-Marc Biner ne craint pas de donner des séminaires de formation par exemple aux moniteurs de ski, pour qu'ils puissent à leur tour sensibiliser leurs hôtes aux subtilités de la culture valaisanne. Il croit beaucoup au mélange «tourisme-culture».

Pour terminer, disons encore qu'un abri a été créé à Ayent, pour mettre en sécurité non seulement les microfilms et la documentation de sécurité, mais en plus les documents du centre valaisan du film.

Et les Vaudois?

On a l'habitude de dire dans ce canton «qu'il n'y a pas le feu au lac» et que la PBC est plutôt discrète. Ce n'est pas l'avis de Michèle Grob, responsable PBC du canton, installée dans un bureau des Archives cantonales vaudoises.

C'est en 1987 que Michèle Grob a tenté d'implanter la PBC à la protection civile. Il faut bien dire qu'à cette époque, la PCi avait d'autres priorités. Et pourtant la formation des premiers chefs de service PBC est intervenue à l'échelon fédéral en 1989, et dans le canton dès 1991. Aujourd'hui, le canton compte plus de cent personnes for-

mées (35 chefs de service et une centaine de spécialistes formés au canton).

Depuis la sortie de la nouvelle loi, Michèle Grob a fait des opérations de relations publiques, en rencontrant les chefs OPC du canton. Il s'agissait de les informer sur l'importance que revêt la PBC et de les sensibiliser sur la nécessité d'orienter des personnes d'un certain niveau vers la PBC.

L'accent sur la formation

La principale difficulté réside dans le fait que beaucoup de chefs OPC réagissent en fonction de l'inventaire des biens culturels d'importance nationale ou régionale et qu'il voient mal la nécessité d'intégrer également les biens locaux, et par conséquent de nommer un responsable. Les cours cantonaux se donnent maintenant au centre cantonal d'instruction de la protection civile, à Gollion. Rentrés dans leurs communes, ils devraient être en mesure de savoir quels sont les inventaires existants. Malheureusement, ils sont souvent désemparés. Pourtant, il existe un certain nombre d'inventaires au bureau de la PBC, mais la plupart en ignorent l'existence.

Dans les années 70, Michèle Grob avait fait une enquête auprès des communes par le biais d'un questionnaire. Certaines ont répondu. Donc, l'inventaire est forcément incomplet. De plus, précise Michèle Grob, un double des documents existants ne peut être transmis que sur demande du responsable PBC de la commune.

Une autre approche

Il faut dire que le Service de la PBC cantonale dépend du Service des activités cultu-



Michèle Grob: «Pour fonctionner, la PBC a besoin de la protection civile.»

relles du Département de l'instruction publique. Dans le canton, les dossiers de sécurité sont réalisés par des historiens d'art, rédacteurs des monuments d'art et d'histoire. C'est la raison pour laquelle ce qui est scientifique, poursuit Michèle Grob, doit rester au Département et la manipulation et toutes les mesures d'évacuation sont le fait de la PCi.

On pourrait s'étonner que pour gérer un inventaire de 700 bâtiments, sans compter les autres centres d'intérêts nationaux et régionaux, le poste de responsable de la PBC soit à temps partiel (50 %). C'est aussi la raison pour laquelle l'action de la PCi est absolument nécessaire. Dès lors que la PCi se structurera en accueillant les spécialistes de la PBC, les inventaires vont aug-



Michèle Grob et sa gargouille préférée (cathédrale de Lausanne).

menter considérablement et les travaux administratifs aussi.

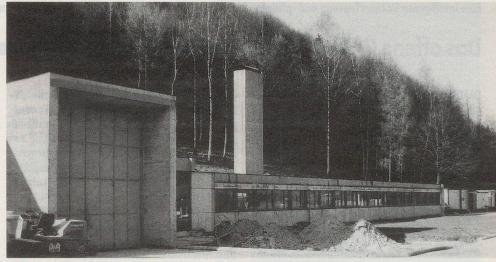
Parlons des abris

Actuellement, le canton de Vaud dispose de 18 abris avec un total d'environ 15 000 m³. Ces abris sont déjà utilisés en tant que dépôt. Le plus «célèbre» est bien entendu celui de Lucens, puisqu'il s'agit ni plus ni moins que de reconvertir une ancienne centrale nucléaire, accidentée en 1969, en abri pour les biens culturels, dépôt pour les musées et laboratoires.

D'autres mesures sont également déjà prises pour que les abris dits de fortune soient utilisés en tant qu'abris pour la PBC.

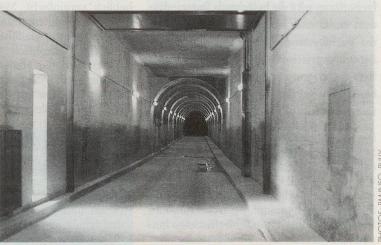
Coup d'œil à Lucens

L'ex-centrale nucléaire de Lucens, y compris le terrain de 75 000 m² a été rachetée par le canton pour une somme de quelque 3,5 millions de francs, alors que le coût de la contruction de la centrale a été de 135 millions. Pendant plusieurs années, on a cherché une utilisation possible des locaux «sains», puisque la centrale elle-même est complètement enserrée dans une gangue



Vue partielle de l'ex-centrale nucléaire de Lucens.

Ce long couloir par une porte blindée.



mène au secteur PBC; il est fermé au premier tiers

de béton. Il semble que ce soit le département des travaux publics qui ait lancé l'idée de la création de locaux pour musées ou de dépôts. Finalement l'idée retenue a été celle d'un dépôt et abri pour les biens culturels, en y accolant encore quelques locaux supplémentaires en surface.

Actuellement, les locaux sont en pleine transformation. En surface on trouvera la zoologie, la taxidermie, des ateliers de restauration ainsi que quelques bureaux. Il y a encore des dépôts intermédiaires avant traitement. Ensuite, un long couloir (env. 70 m) qui pourrait d'ailleurs être aménagé avec des compactus (surface utilisable totale de l'ordre de 4 km) mène tout droit à l'abri des biens culturels.

Le niveau inférieur est occupé par l'archéologie, puis le même couloir aménageable qu'à l'étage au-dessus mène au deuxième dépôt pour la PBC qui, lui, devrait contenir les biens les plus précieux, enfermés dans des conteneurs à roulettes (donc facilement déplaçables).

Sur les deux étages, on trouve également des zones tampons servant à l'élimination d'éventuels insectes ou bactéries nuisibles à la conservation des biens entreposés. Des mesures de sécurité importantes ont également été prises pour interdire l'accès aux zones sensibles, notamment celles qui abritent les biens les plus précieux.

La ventilation est particulièrement soignée, de façon à garantir une hygrométrie et une température quasi constante pour certaines parties, d'autres doivent être climatisées. Le volume total utilisable est de l'ordre de 6000 m³ et celui dévolu à la PBC de 1800 m³. Le coût de la transformation est budgeté à 7 millions de francs.

